

Image not found or type unknown



Décès d ' un ex beau-père

Par **grosbois**, le **11/02/2016** à **10:04**

bonjour , l'ex beau-père de mon fils est décédé , cette personne vit seul , mais il a une fille de son premier mariage , frere et soeur . La personne décédè n'a plus de contact avec sa famille depuis une vingtaine d 'années. Les obsèques sont-ils à la charge de mon fils. Salutations

Par **catou13**, le **11/02/2016** à **10:30**

Bonjour,
Les frais d'obsèques étant un passif successoral sont supportés par les héritiers, en l'occurrence la fille du défunt.